



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 25

Réunion du :	Mardi 14 FEVRIER 2023
Président :	Mr Guy BOUCHON
Réfèrent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Membres :	MM. Raymond CAZEAUX – Frederic BAUMANN

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Tirage Coupe du Var
- Reports de matchs

FORFAIT GENERAL

US CARQUEIRANNE LA CRAU : Déclarant Forfait Général pour son équipe Séniors à 8 D2
Amende financière de 92€



INFORMATION ET REGLEMENT

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

CHAMPIONNAT FEMININES SENIORS A 11 (2^{ème} PHASE)

Cette 2^{ème} phase s'effectuera avec les 4 équipes restantes.

La Commission a décidé d'effectuer la 2^{ème} phase en match Aller-Retour (suite aux nombreux forfaits).

Avec un nouveau calendrier à dater du 5 mars 2023.

Le classement final sera déterminé à la fin des deux phases avec les points obtenus sur les 2 phases (en tenant compte des bonus/malus).

Le vainqueur des 2 phases sera déclaré Championne du Var et représentera le District du Var pour les Play off d'accèsion en R1.

COUPE DU VAR SENIORS A 11

Rectificatif concernant le SPORTING CLUB TOULON c'est l'équipe 1 qui jouera la Coupe du Var

A JOUER LE 19 MARS 2023

Sur le terrain du 1^{er} Nommé

CADRAGE FEMININES A 11

RC LA BAIE / DRAGUIGNAN

US CARQUEIRANNE LA CRAU / SC TOULON

Exempt : TOULON ELITE FUTSAL – HYERES FC

COUPE DU VAR U15F A 8

A jouer le 18 MARS 2023

Sur le terrain du Club 1^{er} nommé

US CARQUEIRANNE LA CRAU / SC DRAGUIGNAN

EFC FREJUS ST RAPHAEL / RACING FC TOULON

FC PUGETOIS / CA CANNETOIS

LA CADIERE U.S / FC LA SEYNE

COUPE DU VAR SENIORS A 8

EQUIPES QUALIFIEES POUR LES ¼ DE FINALE 2023 SONT :

LA VALETTE – CAMPS ELAN SPF – AS ST CYR – LA SEYNE FC – CA ROQUEBRUNOIS – FC PAYS DE FAYENCE – FC ROCBARON

LE TIRAGE AU SORT DES ¼ DE FINALE DE LA COUPE DU VAR SENIORS A 8 S'EFFECTUERA

LE MARDI 21 FEVRIER 2023 A 16H00 AU SIEGE DU DISTRICT DU VAR

LES CLUBS DESIRANT Y ASSISTER SONT CORDIALEMENT INVITES



REPORTS DE MATCH

RAPPEL

TOUT REPORT DE MATCH EST SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION FEMININE

A jouer le 26 FEVRIER 2023

FEMININES SENIORS A 8 D1

ROCBARON / LA LONDE du 08.01.2023 (54086.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C.DES STATUTS ET REGLEMENTS

U15 F

SIX FOURS LE BRUSC FC / DRAGUIGNAN SC du 10.12.2022 (55300.1)

DESIDERATA

Club souhaitant jouer le Samedi après-midi

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U15F

*Prochaine réunion
Mardi 22 Février 2023*

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER